



Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme

Plans d'action nationaux et accès aux voies de recours

Genève, le 26 novembre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse a adopté son Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en décembre 2016. Pour accompagner la mise en œuvre de son Plan d'action national, le gouvernement suisse a institué, en collaboration avec les diverses parties prenantes, un groupe de suivi. Ce groupe est composé de représentants de l'administration fédérale, des milieux économiques et scientifiques, des syndicats ainsi que des ONGs. Ce groupe offre un cadre propice aux échanges, permettant au gouvernement suisse de développer et mettre en œuvre des activités répondant réellement aux besoins et attentes du secteur privé et de la société civile.

Le Plan d'action national suisse prévoit 50 instruments politiques, parmi lesquels, notamment, le développement d'outils de communication et de mesures de sensibilisation pour les entreprises. Un site web a été réalisé, offrant des exemples de bonnes pratiques par et pour les entreprises, y compris les petites. Le gouvernement suisse a organisé une vingtaine d'ateliers, en collaboration avec les chambres de commerce, les associations faitières sectorielles, et dans le cadre du réseau suisse du Global Compact. Ces ateliers ont sensibilisé et formé les entreprises suisses afin

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

qu'elles puissent élaborer ou encore améliorer leurs procédures de bonne diligence en matière de droits de l'homme. Ils ont aussi informé les entreprises au sujet du nouveau Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence adopté en mai 2018. Ces ateliers ont également permis aux entreprises de partager leurs expériences et au gouvernement de transmettre ses attentes envers les entreprises.

Quant au secteur des matières premières, la Suisse a développé un guide pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU dans le secteur du négoce des matières premières. Ce guide a été élaboré en collaboration avec le secteur privé et la société civile et il sera présenté ce mercredi dans le cadre du Forum.

En 2018, le gouvernement suisse a commandité deux études importantes. La première évalue l'état de mise en œuvre des Principes directeurs par l'Etat et les entreprises en Suisse. Sur cette base, le gouvernement suisse décidera de l'orientation à donner au Plan d'action national et à son éventuelle mise à jour. La deuxième étude est une analyse de droit comparé sur les mesures judiciaires et non judiciaires offrant un accès à la réparation. En outre, cette étude démontre qu'en Suisse existent de nombreux mécanismes de réclamation non judiciaires étatiques et non-étatiques mais leur rôle et leur fonctionnement sont encore trop peu connus. Vu le rôle du Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en tant que mécanisme non juridique d'accès à la réclamation, il est important d'accroître la visibilité de ce mécanisme en particulier.

Je vous remercie.